



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Le Cabinet

Cayenne, le lundi 24 avril 2017

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 14-04/17 /Cab/Com

Communiqué

Réouverture des services « titres de circulation et titres nationaux »

A compter du 25 avril 2017, la préfecture de la région Guyane ouvrira l'ensemble des guichets pour toutes opérations relatives :

- aux titres de circulation (permis de conduire et carte grise)
- aux titres nationaux (passeport de mission et de service et prise de rendez-vous pour un entretien dans le cadre d'une demande de naturalisation).

Le guichet de dépôt des dossiers de demandes de naturalisation sera à nouveau opérationnel à compter du 2 mai 2017.

Toutes les modalités de réouverture sont indiquées sur le site internet de la préfecture : <http://www.guyane.gouv.fr>